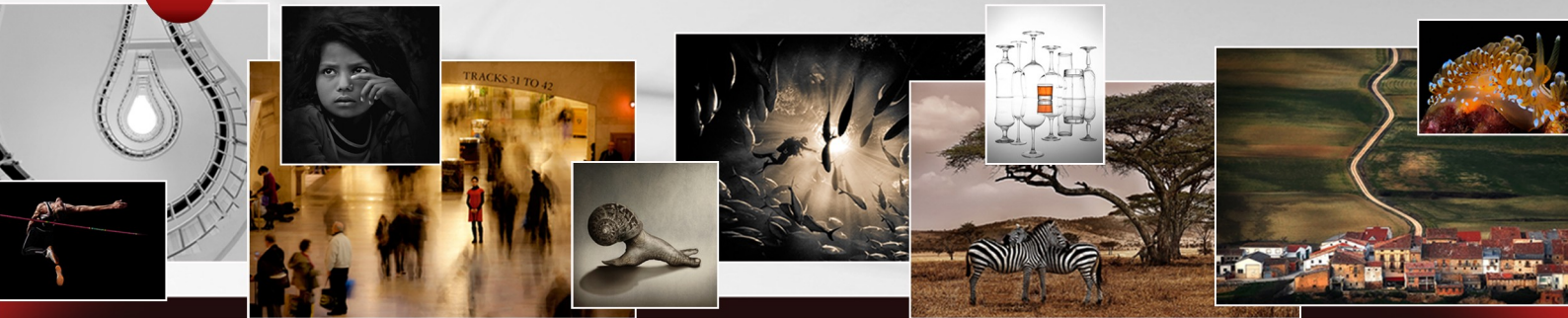


# QUILLAT 2013

CONCURS FOTOGRÀFIC DIGITAL  
41 EDICIÓ



Agrupació Fotogràfica i Cinematogràfica

www.aficblanes.com  
quillat@aficblanes.com



## ORGANITZA:

### AGRUPACIÓ FOTOGRÀFICA I CINEMATOGRÀFICA DE BLANES (AFIC BLANES)

Apartado de Correos 182- 17300 Blanes (Girona) Espagne  
www.aficblanes.com  
E-mail: quillat@aficblanes.com

## PARTICIPANTS:

Photographes du monde entier, avec acceptation au préalable des bases du concours.

## SECTIONS & THÈMES:

### Cod. (01)-Photographie NATURE:

Photographie de n'importe quel environnement naturel sans avoir en aucune façon des objets artificiels, ni de l'intervention humaine. Il est conseillé de voir la normative [FIAP](#).

### Cod. (02)-Photographie PORTRAIT:

Des photographies qu'incluent une partie ou la plupart de la forme humaine, d'une ou plusieurs personnes.

### Cod. (03)-Photographie MACRO:

Image obtenue à partir des techniques de la photo macrographique avec une grande proximité par rapport au sujet photographié, qui aura une taille proche ou supérieure au capteur.

### Cod. (04)-Photographie PAYSAGE:

Photographie dont l'image montre un terrain étendu de la Terre. S'acceptent des combinaisons entre ce qui est naturel et l'influence de l'homme.

### Cod. (05)-Photographie ART EXPÉRIMENTAL:

Photographie qui fausse ou recrée la réalité. Les éditions digitales d'images ou la combinaison des plusieurs, s'acceptent.

### Cod. (06)-Photographie ARCHITECTURE:

Photographie qui a pour motif principal des éléments architectoniques.

### Cod. (07)-Photographie des SPORTS:

Photographie où le sujet/s de la scène, actions et/ou éléments sont en rapport avec les sports.

### Cod. (08)-Photographie NATURE MORTE:

Photographies qui représentent la nature inanimée, le plus souvent dans des plans courts, avec des cadrages clos et caractérisés par une illumination particulièrement soignée.

### Cod. (09)-Photographie du STYLE STREET:

Photographie documentaire qui montre les sujets dans des situations quotidiennes dans des espaces publics (boulevards, parcs, plages,...).

### Cod. (10)-Photographie de la MER:

Photographies où l'environnement marin est l'élément principal (la mer comme paysage et n'importe quelle activité concernant: pêche, plongée,...)

## PRIX/DISTINCTIONS (1):

**Prix QUILLAT:** Diplôme, 500 € et Médaille dorée CEF, au meilleur photographe du concours(2)

**Prix QUILLAT Social:** Diplôme, 300 € et Médaille argentée CEF au meilleur photographe du concours(2) et membre de l'AFIC Blanes

**10 prix individuels(3):** Diplôme et 100 € à la meilleure photographie de chaque catégorie

**40 prix finalistes:** Diplôme pour les 4 finalistes de chaque catégorie.

**Distinctions:** Le concours est sponsorisé par la CEF (E/2013/4) et la FCF (2013/43), par conséquent, il ponctue pour l'obtention des respectifs diplômes d'Artiste, Excellence et Maître de la Photographie.

(1) Tous les prix en espèces sont sujets aux retenues prévues par l'État.

(2) On considère le meilleur photographe du concours qui aura le plus de photos dans les finalistes dans les 10 sections. Dans chacune, il y aura 5 photos finalistes dont une sera la gagnante. En cas de ex-aequo, le juré décidera quel sera le gagnant. Un même auteur ne pourra pas gagner les deux prix du Quillat.

(3) Le prix individuel de chaque section sera sélectionné à partir des 5 finalistes

## JURY:

Il y aura un juré d'admission et un juré de qualification reconnu par la FCF (Fédération Catalane de la Photographie). Tous les verdicts seront sans appel.

## CALENDRIER:

**Limite des réceptions:** jusqu'à 9 juin 2013 (date limite des timbres de la Poste)

**Veredict public:** 16 Juin de 2013

**Notification des résultats:** à partir du 17 de Juin de 2013

**Remise des prix:** 6 de Juillet 2013

**Date de l'expo:** du 6 de Juillet au 3 août 2013. Les photos finalistes seront exposées suivant un format vertical (50x40 cm)

**Envoi du catalogue:** Novembre de 2013

## FORMULAIRE ET EXPÉDITION:

### -Droit d'admission:

20€, paiement réalisé par virement bancaire  
Compte Courant (CC): 2100 8191 48 2300040032  
IBAN: ES95 2100 8191 4823 0004 0032

Il faut indiquer au début du libellé le nom et prénom du participant et le numéro fourni.

### -Envoi des photos:

Chaque participant peut présenter jusqu'à 10 photos, sans dépasser un maximum de 2 photos par section. Elles devront être enregistrées sûr un CD/DVD et les envoyer par la Poste au:

**AFIC BLANES**

**Apartat Correos 182**

**17300 Blanes (Girona)**

**España**

### -Instructions et processus pour l'inscription et enregistrement du CD/DVD:

D'abord, remplir et envoyer le [formulaire](#) d'inscription que vous trouverez dans le [web](#). AFIC vous répondra avec un email vous notifiant votre **numéro d'inscription**.

Deuxièmement, il faudra s'inscrire payant la quote-part nous indiquant le nom et le numéro fourni.

Finalement, enregistrer le CD/DVD qui doit inclure:

1) Justifiant bancaire de la quote d'inscription

2) Deux dossiers:

- Le premier dossier dénommé "LOW" qui contiendra les photos à 1024px (côté plus grand) et à 72 dpi (pour visionnage).

- Le deuxième dossier dénommé "HIGH" qui contiendra les mêmes photos à 2400 px (minimum pour le côté plus grand) et à 300 dpi (impression et exposition). Toutes les photos doivent être présentés sous format .JPG.

3) Identifier le CD/DVD avec le numéro d'inscription, prénom et nom

### -Étiquetage des photos:

(Code section)-(Numéro d'inscription)-(N° ordre des photos)\*-(photo légende)

Exemple: 01-162Q-1-Lions au Kenya.jpg

\*Présentation d'une seule photo par section son numéro d'ordre sera (1). Deux photos par section, la première aura le numéro (1) et la deuxième le numéro (2).

## REMARQUE:

- AFIC n'acceptera pas des photos signées ou avec des filigranes qui identifient l'auteur ou son nom artistique-

- Le participant doit détenir tous les droits d'auteur des œuvres présentées

- Les photos reçues sans le correspondant formulaire d'inscription et/ou justifiant de paiement ne s'accepteront pas.

- L'Organisation ne sera pas responsable de la détérioration ou perte que peuvent souffrir les archives à cause des responsables du transport.

- Les participants autorisent à AFIC Blanes la reproduction de ses œuvres exclusivement en vue de leur exhibition, promotion et diffusion du concours, toujours en figurant le nom de l'auteur.

- Les CD/DVD avec les photos reçues ne seront pas renvoyées à ses auteurs et seront détruits à la fin du concours à exception des images finalistes.

- 60 jours après la fin du concours, AFIC Blanes effacera de sa base de données toute information de caractère personnel enregistrée pour le présent concours, à exception des adresses de courrier électronique, lesquelles seront gardées avec une finalité informative pour les suivantes éditions du concours.

- Chaque participant s'étant acquitté des droits d'inscription recevra un catalogue CD avec les œuvres lauréates.

- La décision du juré sera sans appel

- Les participants par leur participation acceptent le règlement ci-dessus

amb el suport de:



amb la col·laboració de:

